
Rapport annuel de gestion 2005-2006

- *Registre des droits personnels et réels mobiliers* **RDPRM**
- *Registre des lobbyistes*
- *Service de certification du ministère de la Justice*
- *Fonds des registres*

Direction des registres
et de la certification

rdprm.gouv.qc.ca

lobby.gouv.qc.ca

infocles.justice.gouv.qc.ca



La présente publication a été produite par la Direction des registres et de la certification du ministère de la Justice du Québec.

Une version électronique de ce document est disponible sur le site Web du Registre des droits personnels et réels mobiliers (www.rdprm.gouv.qc.ca).

Note : Dans ce document, le masculin est utilisé comme générique et uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Gouvernement du Québec, 2006

Maître Louise Roy
Sous-ministre associé par intérim
Direction générale des registres
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église
Québec

Madame la Sous-ministre associée,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Direction des registres et de la certification pour l'exercice 2005-2006.

Ce rapport traite de l'ensemble des activités de la Direction, en mettant l'accent sur ses réalisations en relation avec le *Plan d'action corporatif 2005-2006 de la Direction des registres et de la certification*, notamment établi à partir de la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère de la Justice.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-ministre associée, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice générale associée aux registres et à la certification



Suzanne Potvin Plamondon

Montréal, septembre 2006

Liste des abréviations

AVI	Agent de vérification de l'identité	ICPG	Infrastructure à clés publiques gouvernementale
DGR	Direction générale des registres	MJQ	Ministère de la Justice du Québec
DGSJ	Direction générale des services de justice	PES	Prestation électronique des services
DRC	Direction des registres et de la certification	RDPRM	Registre des droits personnels et réels mobiliers
ICP	Infrastructure à clés publiques		

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

Tableau I	Postes occupés au 31 mars 2006 (p. 18)
Tableau II	Accès à l'égalité (p. 18)
Tableau III	Formation réalisée pour l'exercice 2005-2006 (p. 19)
Tableau IV	Comparaison volumétrique (p. 21)
Tableau V	Résultats 2005-2006 du fonds des registres et comparaison avec l'exercice 2004-2005 (p. 31)
Tableau VI	Résultats 2005-2006 du RDPRM et comparaison avec l'exercice 2004-2005 (p. 32)
Tableau VII	Résultats 2005-2006 du Registre des lobbyistes et comparaison avec l'exercice 2004-2005 (p. 33)
Tableau VIII	Résultats 2005-2006 de l'ICPG et comparaison avec l'exercice 2004-2005 (p. 34)

Figures

Figure 1	Organigramme de la DRC (p. 17)
Figure 2	Répartition de l'effectif selon les groupes d'âges (p. 18)
Figure 3	Consultations mensuelles (p. 22)
Figure 4 :	Aimant promotionnel (p. 22)

Table des matières

Partie I – L'organisation 7

1.	Message de la Directrice générale associée aux registres et à la certification	8
1.1	Déclaration de fiabilité des données.....	8
2.	La DRC, en quelques mots.....	9
3.	Cadre législatif et réglementaire.....	10
4.	Historique	10
5.	Missions.....	12
5.1	Le RDPRM.....	12
5.2	Le fonds des registres	12
5.3	Le Service de certification.....	13
5.4	Le Registre des lobbyistes	13
6.	Portrait de la clientèle et des partenaires	14
7.	L'organisation et son effectif.....	15
7.1	La direction principale.....	15
7.2	La Direction des opérations.....	16
7.3	La Direction des technologies et des affaires électroniques.....	16
7.4	L'organisation en 2005-2006	18
7.5	Une organisation axée sur l'égalité	18
7.6	Le développement des ressources humaines	19

Partie II – Les réalisations 20

1.	Les grandes réalisations de 2005-2006	21
1.1	La volumétrie et les revenus liés aux activités du RDPRM	21
1.2	Le taux d'utilisation des services électroniques du RDPRM	21
1.3	Microtisation du RDPRM : une économie de 3 M\$	21
1.4	Notoriété du RDPRM : des efforts qui continuent de rapporter	21
1.5	Le Registre des lobbyistes	22
1.6	Le Service de certification.....	23
1.7	Réaménagement dans les locaux de la DRC	23
1.8	Contribution à la modernisation de l'État	24
1.9	Contribution au nouveau portail du MJQ.....	24
1.10	Participations de la DRC à divers comités	24

Partie III – Les résultats 26

1.	La reddition de comptes des activités propres au RDPRM	27
1.1.	Accessibilité des services.....	27
1.2.	Disponibilité du service de consultation par Internet	27
1.3.	Délai de certification du registre.....	27
1.4.	Disponibilité du dépôt électronique.....	28
2.	La contribution de la DRC à la réalisation des objectifs communs	29
2.1.	Suivi des demandes dans un délai de 30 jours ou moins.....	29

Partie IV – État des résultats..... 30

1. Fonds des registres.....	31
2. RDPRM.....	32
3. Registre des lobbyistes.....	33
4. Service de certification de l'ICPG.....	34

Partie V – Perspectives 2006-2009 35

1. Planification 2006-2009 de la DRC : la consolidation et l'optimisation dans un contexte de modernisation.....	36
1.1 Amélioration du cadre juridique.....	36
1.2 Accroissement de la notoriété des registres.....	36
1.3 Vigie stratégique relative à l'évolution des technologies et des indicateurs socioéconomiques	36
1.4 Modernisation de la DRC	37
1.5 Capacité de la DRC à se renouveler et à s'adapter.....	37
1.6 Pérennité des services.....	37
1.7 Promotion du Québec à l'étranger.....	37

Partie I – L'organisation

La Direction des registres et de la certification (DRC) assume plusieurs mandats d'importance au sein de la société québécoise en contribuant activement au Gouvernement en ligne et en visant l'excellence au sein d'une administration publique innovante, efficiente et au service du citoyen.

La lecture de la présente section permettra d'obtenir un portrait de l'organisation, de sa mission et de ses valeurs.

1. Message de la Directrice générale associée aux registres et à la certification

« Consolidation » et « Optimisation », deux mots qui résument bien le bilan de la DRC pour l'exercice 2005-2006, et ce, pour l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

C'est notamment le cas pour le Registre des lobbyistes, qui a nécessité des efforts accrus en vue de développer des solutions optimales aux fins d'accroître la convivialité de la consultation et de l'inscription des déclarations et avis présentés par les lobbyistes pour rendre transparent l'objet de leurs activités de lobbyisme réalisées auprès des titulaires de charges publiques.

C'est également le cas pour le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), pour lequel des moyens novateurs ont été imaginés en vue d'augmenter la productivité et de solutionner les problématiques liées à la présentation de réquisitions d'inscription contenant des listes de biens identifiés sur plusieurs dizaines de milliers de pages au moment où les volumes d'activités étaient en croissance.

C'est enfin le cas du Service de certification dont le site Web et le service à la clientèle ont dû être revus en profondeur à la suite de la prise en charge, en mars 2005, de l'ensemble de la clientèle autrefois desservie par la Direction générale des télécommunications du Secrétariat du Conseil du trésor.

Depuis la mise sur pied du RDPRM jusqu'à aujourd'hui, la DRC a su démontrer sa capacité de faire évoluer rapidement son organisation en fonction des défis qui lui ont été confiés et de l'adapter selon les événements prévisibles ou non. Arrivée à maturité depuis quelques années, la DRC offre à sa clientèle des services reconnus comme performants et capables de répondre aux objectifs énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice*. Quelques fois même citée en exemple, notamment dans le domaine de la prestation électronique des services, la DRC a acquis une expertise de pointe et développé un certain nombre de compétences distinctives pouvant être mises à profit pour le développement du gouvernement en ligne.

Certes, la DRC a connu une croissance importante au fil des ans et a donc vu, en 2005-2006, la nécessité de renforcer ses bases opérationnelles avant d'initier de nouveaux développements majeurs.

C'est dans ce contexte et aussi dans celui de modernisation auquel le gouvernement s'est engagé que la DRC présente ici son *Rapport annuel de gestion 2005-2006*.

1.1 Déclaration de fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur les données qui y sont contenues et les contrôles y afférents.

Les résultats et les données du *Rapport annuel de gestion 2005-2006 de la DRC* :

- ▀ décrivent fidèlement sa mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques;
- ▀ présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- ▀ présentent des données exactes et fiables.

En conséquence, je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation comme elle se présentait au 31 mars 2006.

Directrice générale associée aux registres et à la certification

2. La DRC, en quelques mots

« Contribuer à la sécurité des transactions portant sur les droits personnels et réels mobiliers tout en participant à une plus grande transparence des institutions démocratiques », voilà le cœur de la mission de la DRC. Plus précisément, la DRC s'est vu confier les mandats suivants :

Assurer la gestion du RDPRM

- un registre authentique qui contribue à sécuriser les transactions sur les biens meubles;
- un moyen efficace de connaître la situation juridique d'un bien;
- une façon moderne de rendre publics les droits personnels et réels mobiliers qui y sont inscrits;
- un service de consultation et de transmission électronique de données à la fine pointe;
- une solution technologique des plus sécuritaires.

Administrer le Service de certification de l'ICPG, laquelle permet

- de confirmer l'identité des personnes agissant dans un environnement électronique;
- d'assurer l'intégrité des documents transmis et des échanges électroniques;
- de préserver la confidentialité des renseignements échangés ou conservés sur support informatique;
- d'établir un lien clair entre une personne et un document technologique, ou entre une personne et une action.

Tenir le Registre des lobbyistes

- un service performant qui permet de rendre transparentes les activités de lobbyisme exercées au Québec auprès des titulaires de charges publiques;
- un moyen efficace de répondre aux préoccupations croissantes de la population à l'égard de ce domaine d'activité;
- un instrument de choix qui permet au commissaire au lobbyisme d'exercer ses pouvoirs d'enquête et d'inspection.

Gérer le fonds des registres du ministère de la Justice (MJQ)

- un mode de financement souple pour assurer le maintien et le développement de l'organisation;
- un fonds devant assurer l'appariement de ses revenus et de ses dépenses pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire;
- un système comptable autonome dédié surtout aux activités du RDPRM.

Direction des registres et de la certification

1, rue Notre-Dame Est, 7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone (Montréal et environs) : 514 864-4949
Téléphone (Québec et environs) : 418 646-4949
Téléphone (sans frais) : 1 800 465-4949
Télécopieur : 514 864-4867

Registre des droits personnels et réels mobiliers

Courriel : services@rdprm.gouv.qc.ca
Site Web : www.rdprm.gouv.qc.ca

Service de certification

Courriel : services@infocles.justice.gouv.qc.ca
Site Web : www.infocles.justice.gouv.qc.ca

Registre des lobbyistes

Courriel : services@lobby.gouv.qc.ca
Site Web : www.lobby.gouv.qc.ca

3. Cadre législatif et réglementaire

Les mandats confiés à la DRC relèvent essentiellement, en ce qui concerne la publicité des droits, du *Code civil du Québec*, de la *Loi sur les bureaux de la publicité des droits*, du *Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers* et du *Tarif des droits relatifs au registre des droits personnels et réels mobiliers*.

Se définissant comme une infrastructure intégrée de services de sécurité permettant d'assurer l'équivalence de la valeur juridique d'un document technologique à celle d'un document sur support papier, l'infrastructure à clés publiques (ICP) est établie conformément à la *Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information*.

Créé par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, le Registre des lobbyistes est aussi visé par le *Règlement sur le registre des lobbyistes*, le *Tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes*, le *Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et le *Code de déontologie des lobbyistes*.

Quant à lui, le fonds des registres a été créé par la *Loi sur le ministère de la Justice*.

Ces mandats évoluent dans le respect des principes et obligations énoncés notamment dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'administration publique* et la *Loi sur l'administration financière*.

4. Historique

Depuis l'ouverture du RDPRM en 1994, la DRC a connu une vie riche en rebondissements et n'a cessé d'évoluer au fil des ans. Voici un bref rappel des faits saillants de l'organisation depuis 1994 :

1994

janvier 1994 : début des activités du RDPRM; la consultation du registre peut alors se faire en personne, dans des points de service, par téléphone ou par courrier.

1997

novembre 1997 : mise en production du site Web du RDPRM.

1998

février 1998 : mise sur pied de la consultation par Internet, un service vite apprécié et fortement utilisé par la clientèle.
mai 1998 : mise sur pied d'un logiciel téléchargeable gratuitement et permettant à la clientèle de préparer ses réquisitions d'inscription de droit.

1999

août 1999 : mise sur pied de la transmission électronique sécuritaire des réquisitions d'inscription, laquelle permettra notamment d'absorber les volumes attendus lors de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives.
septembre 1999 : entrée en vigueur de nouvelles dispositions législatives et réglementaires faisant du RDPRM un outil indispensable à utiliser, notamment avant l'acquisition ou la location à long terme d'un véhicule routier.

2000

- mai 2000 : la Direction du RDPRM remporte le prix Hommages 2000, dans la catégorie « Grandes Organisations », décerné lors de la Semaine québécoise de l'autoroute de l'information.
- septembre 2000 : la Direction du RDPRM remporte la médaille d'or des prix Distinctions 2000 pour le caractère novateur de sa solution de commerce électronique. Ce prix pancanadien est décerné lors de la Semaine canadienne des technologies de l'information dans le système gouvernemental.
- novembre 2000 : la Direction du RDPRM remporte le 1^{er} Prix dans la catégorie « Sécurité » décerné lors du 1^{er} Gala du commerce électronique.

2001

- février 2001 : en raison de l'expertise développée lors de l'implantation d'une ICP pour le RDPRM et de l'opportunité de réutiliser cette expertise au profit de l'ensemble du gouvernement, la Direction générale des services de justice (DGSJ) du MJQ est désignée pour agir à titre de gestionnaire des clés et des certificats pour le gouvernement du Québec.
- mars 2001 : la Direction du RDPRM remporte le Mérite du français dans les technologies de l'information 2001 dans la catégorie « Site Internet ». Ce prix est remis par l'Office québécois de la langue française pour souligner les réalisations exemplaires en matière d'utilisation et de promotion du français dans les technologies de l'information.
- juin 2001 : la gestion du fonds des registres est confiée à la DRC.
- octobre 2001 : mise en production du site Web du Service de certification de l'ICPG.

2002

- février 2002 : mise sur pied de la solution intérimaire de l'ICP pour la Société de l'assurance automobile du Québec.
- avril 2002 : l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers se voit confier le mandat gouvernemental

de développer, d'implanter et de tenir le Registre des lobbyistes à titre de conservateur.

- juin 2002 : entrée en vigueur de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.
- août 2002 : mise en production du site Web du Registre des lobbyistes.
- novembre 2002 : début des activités du Registre des lobbyistes.

2003

- mars 2003 : le projet de microtisation est lancé.
- octobre 2003 : publication de la monographie intitulée *Vers l'administration gouvernementale électronique : le succès d'un projet* et réalisée par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).
- novembre 2003 : le ministre de la Justice dépose à l'Assemblée nationale du Québec le premier rapport d'activités du Registre des lobbyistes.

2004

- mars 2004 : la DRC se dote d'un intranet corporatif.
- mars 2004 : le RDPRM franchit, pour la première fois de son existence, le cap des 50 000 consultations en un mois.

2005

- mars 2005 : la DRC modernise l'environnement technologique du RDPRM en procédant à la microtisation de son ordinateur central.
- mars 2005 : la DRC relève d'une nouvelle direction générale, la DGR.
- mars 2005 : toute la clientèle des ministères et organismes utilisant l'ICPG est prise en charge par le Service de certification du MJQ.

2006

- février 2006 : la DRC lance une version remodelée du site Web du Service de certification.

5. Missions

5.1 Le RDPRM

Créé le 1^{er} janvier 1994 par la réforme du *Code civil*, le RDPRM est un registre public informatisé dans lequel sont inscrits des droits personnels et des droits réels sur des biens meubles, c'est-à-dire des biens qui ne sont pas des immeubles et que la loi ne qualifie pas comme tels. Une fois inscrit au RDPRM, un droit est publié et donc considéré comme connu par toute personne.

Près de 110 différents droits peuvent être inscrits au RDPRM. On y publie, notamment, des hypothèques mobilières, des réserves de propriété issues de contrats de vente à tempérament, des droits résultant de baux à long terme, des avis de contrats de mariage, d'union civile ou de jugements en divorce, etc.

Lorsqu'ils visent un véhicule routier et certains autres biens déterminés par règlement (maison mobile, bateau, motomarine, aéronef, etc.) ou lorsqu'ils portent sur des biens acquis pour le service ou l'exploitation d'une entreprise (équipement, stocks et comptes à recevoir), les droits réels mobiliers doivent toujours être publiés pour être opposables aux tiers.

Que ce soit pour acquérir ou pour financer l'un de ces biens meubles, l'acquéreur potentiel et le créancier ont la possibilité de déterminer rapidement, par une simple consultation du RDPRM, la situation juridique d'un tel bien.

Par sa mission, le RDPRM dote le Québec d'un système efficace de publicité des droits favorisant l'activité économique des entreprises et protégeant les consommateurs des risques financiers lors de l'acquisition de biens.

5.2 Le fonds des registres

Constitué par la *Loi sur le ministère de la Justice*, le fonds des registres du ministère de la Justice, a pour objet la gestion et le financement des biens et services fournis sous l'autorité du ministre de la Justice et qui sont reliés à l'enregistrement et à la publicité des documents d'État, des droits personnels et réels mobiliers, ainsi que de tous les autres documents dont la loi prévoit l'inscription au RDPRM.

Depuis le 13 juin 2002, le mandat du fonds comprend également :

- les services de certification requis pour assurer la sécurité des échanges électroniques avec le gouvernement, ses ministères et ses organismes, ou toute autre activité découlant des fonctions assignées au ministre par le gouvernement ou de mandats gouvernementaux qui lui sont confiés en vue de mettre à profit l'expertise développée pour le RDPRM en matière d'utilisation sécurisée des technologies de l'information;
- la tenue de tout registre confiée au MJQ ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Le fonds est administré par le ministre de la Justice et est consacré au RDPRM, au Registre des lobbyistes, au Service de certification de l'ICPG de même qu'au Service des enregistrements officiels.

Sur le plan administratif, les trois premières lignes d'affaires sont regroupées au sein de la DRC. Le Service des enregistrements officiels ainsi que la DRC sont sous la responsabilité de la DGR.

5.3 Le Service de certification

Dans un contexte de modernisation de l'administration publique, qui passe notamment par la mise en place de services électroniques, l'utilisation du réseau Internet ainsi qu'une sécurisation des échanges électroniques constituent des éléments fondamentaux. L'implantation d'une ICP répond bien à ce besoin de sécurisation puisqu'elle assure :

- l'intégrité, l'intégralité et la confidentialité de l'information;
- l'authentification et l'identification de l'expéditeur d'un message;
- la non-répudiation des transactions, par la signature électronique.

En raison de l'expertise développée depuis 1999, année d'implantation d'une ICP pour le RDPRM, et de l'opportunité de réutiliser cette expertise au profit de l'ensemble du gouvernement, la DGSJ a été désignée, à la fin de 2000-2001, comme prestataire de service de certification à l'échelle gouvernementale. Depuis mars 2005, ce mandat est sous la responsabilité de la DGR.

Puisqu'une ICP se définit comme une infrastructure intégrée de services de sécurité permettant d'assurer l'équivalence de la valeur juridique d'un document technologique à celle d'un document sur support papier et ce, conformément à la *Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information*, la DGSJ contribue ainsi à développer la confiance des parties visées par la prestation électronique des services (PES). Par ailleurs, avec la mise en place d'un tel service commun, le gouvernement vient appuyer de façon importante l'ensemble des ministères et organismes dans le déploiement de la PES pour leur clientèle respective.

En se voyant confier ce mandat, le MJQ est devenu, sans contredit, un chef de file dans les nouvelles technologies de l'information et des communications.

Par souci d'économie, de simplification des procédés et d'accessibilité des services pour les clientèles autant internes qu'externes, la DRC cumule dans ce dossier les fonctions de gestionnaire des clés et des certificats et de gestionnaire des infrastructures opérationnelles de l'ICPG.

Ainsi, au 31 mars 2006, la clientèle du Service de certification desservait une vingtaine de PES réparties dans une trentaine de ministères ou organismes publics.

5.4 Le Registre des lobbyistes

Aux termes de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, entrée en vigueur le 13 juin 2002, l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers s'est vu confier le mandat gouvernemental de tenir le Registre des lobbyistes à titre de conservateur.

En effet, de nouvelles dispositions législatives obligent désormais la déclaration de l'objet des activités de lobbyisme dans ce registre, dont les activités ont débuté le 28 novembre 2002.

Le rôle du conservateur du Registre des lobbyistes consiste à assurer la publication de l'objet des activités de lobbyisme par la tenue du registre et plus particulièrement à :

- vérifier si les déclarations et avis présentés contiennent tous les renseignements requis et s'ils sont présentés dans la forme et selon les modalités prescrites;
- refuser ou radier toute déclaration ou tout avis qui ne contient pas tous les renseignements requis ou qui n'est pas présenté dans la forme ou selon les modalités prescrites;
- donner et publier tout avis sur la forme, le contenu et les modalités d'inscription des déclarations et des avis prévus par la loi;
- déterminer les heures de consultation et d'inscription.

À cette fin, le Service à la clientèle de la DRC offre notamment une assistance aux utilisateurs tant en ce qui concerne l'application de la loi en regard des modalités d'inscription que pour les aspects technologiques.

Conformément à la loi susmentionnée, le conservateur du Registre des lobbyistes produit annuellement un rapport de ses activités pour l'année précédente. Celui-ci est par la suite soumis au ministre de la Justice pour être déposé à l'Assemblée nationale du Québec.

6. Portrait de la clientèle et des partenaires

Pour chaque mission qui lui a été confiée, la DRC dessert une clientèle nombreuse, diversifiée et géographiquement dispersée. En outre, elle interagit avec divers partenaires d'affaires de différents milieux.

La clientèle du RDPRM est répartie sur tout le territoire du Québec et, dans certains cas, dans d'autres provinces canadiennes, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde. Elle peut se définir comme étant :

- ▀ toute personne qui désire consulter le registre (citoyen, notaire, avocat, huissier, intervenant du monde financier ou du secteur automobile, ministère, entreprise, etc.);
- ▀ toute personne requérant l'inscription d'un droit au registre et provenant notamment des secteurs manufacturier, financier, juridique et gouvernemental.

Pour le Service de certification, la clientèle cible est l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec, leurs mandataires et leurs clients.

Outre la population intéressée par les activités de lobbyisme exercées au Québec auprès de titulaires de charges publiques, le Registre des lobbyistes vise une clientèle tout aussi vaste, dont les principaux acteurs sont, sauf exception :

- ▀ toute personne, salariée ou non, dont l'occupation ou le mandat consiste en tout ou en partie à exercer des activités de lobbyisme pour le compte d'autrui moyennant contrepartie;
- ▀ toute personne dont l'emploi ou la fonction au sein d'une entreprise à but lucratif consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbyisme pour le compte d'une entreprise;
- ▀ toute personne dont l'emploi ou la fonction consiste, pour une partie importante, à exercer des activités de lobbyisme pour le compte d'une association ou d'un groupement.

Les partenaires d'affaires de la DRC sont également issus de milieux très variés. De manière non exhaustive, ce réseau est composé :

- ▀ des agents de vérification de l'identité (AVI);
- ▀ de corporations professionnelles et associations : Chambre des notaires du Québec, Barreau du Québec, Chambre des huissiers, Association des banquiers canadiens, Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec inc., Association des marchands de véhicules d'occasion du Québec inc., Alliance des cabinets de relations publiques du Québec, Société des relationnistes du Québec, Conseil du patronat du Québec, Institut de développement urbain du Québec, chambres de commerce, etc.;
- ▀ d'intermédiaires à l'inscription des droits : des entreprises qui offrent leurs services pour transmettre les réquisitions d'inscription au RDPRM;
- ▀ de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, dont le MJQ, responsable des lois et règlements applicables à la mission de la DRC;
- ▀ du bureau du commissaire au lobbyisme;
- ▀ de partenaires et de fournisseurs de services technologiques.

7. L'organisation et son effectif

L'organisation administrative de la DRC est composée d'une direction principale à laquelle sont rattachées deux directions :

- la Direction des opérations, qui est responsable des activités de trois lignes d'affaires, à savoir le RDPRM, le Registre des lobbyistes et le Service de certification de l'ICPG;
- la Direction des technologies de l'information et des affaires électroniques, qui supporte l'ensemble des lignes d'affaires pour les activités de développement, d'évolution, d'entretien et d'exploitation des technologies et des systèmes d'information.

La DRC ainsi que l'ensemble de l'organisation bénéficient des services de conseil et de soutien suivants : Affaires juridiques, Services de gestion, Sécurité de l'information, Communications et développement des affaires puis Secrétariat et gestion documentaire.

7.1 La direction principale

Affaires juridiques

La mission du groupe « Affaires juridiques » consiste à conseiller la DRC et à offrir un support de nature juridique à ses gestionnaires en regard de l'implantation, de l'administration et de l'évolution des lois et règlements relatifs aux différentes lignes d'affaires.

Ce groupe assure également une vigie constante des lois et règlements applicables au Québec, et ce, dans des domaines variés comme le droit des sûretés, le droit de la publicité des droits, le droit des technologies de l'information, le lobbyisme, le droit des contrats et la protection des renseignements personnels. Il assure également une vigie internationale du droit comparé.

Services de gestion

Le groupe « Services de gestion » assiste la DRC dans ses tâches administratives en fournissant divers services centralisés à l'ensemble de l'organisation en regard de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Ce groupe est également responsable du système comptable, de la gestion de la trésorerie, de la production des états financiers ainsi que du maintien des politiques, normes et procédures en matière de vérification pour le fonds des registres du MJQ.

Sécurité de l'information

Le groupe « Sécurité de l'information » assiste la DRC dans l'élaboration et le maintien de ses politiques, normes et procédures de sécurité ainsi que dans les mécanismes de vérification du respect de ces politiques, normes et procédures.

Communications et développement des affaires

L'équipe des « Communications et du développement des affaires » pilote les activités de communication corporative, de relations publiques, de promotion et de développement des affaires de la DRC.

Ses principales actions consistent à planifier, coordonner et réaliser l'ensemble des activités de communication et de relations publiques pour développer et accroître, auprès des clientèles gouvernementales, corporatives et de la population québécoise, la notoriété des différents services issus des lignes d'affaires de la DRC. Son mandat consiste aussi à assurer le rayonnement des services offerts sur les plans national et international afin de positionner avantageusement le Québec sur la scène mondiale dans les domaines où il est le plus avancé et de rentabiliser les investissements consentis par la DRC.

Secrétariat et gestion documentaire

Le groupe « Secrétariat et gestion documentaire » assiste la DRC dans ses tâches administratives en assumant, notamment, l'accueil et la correspondance corporative ainsi que la coordination du processus de gestion électronique de la documentation pour l'ensemble de l'organisation.

7.2 La Direction des opérations

La mission première de la Direction des opérations est de desservir la clientèle en regard des différentes lignes d'affaires.

Elle possède ainsi une triple mission :

- ▀ assurer la tenue du RDPRM et offrir aux citoyens de même qu'aux entreprises, les services d'inscription, de rectification, de notification, de consultation et d'information reliés à son champ d'action;
- ▀ assurer la tenue du Registre des lobbyistes, en offrant aux personnes concernées, les services d'inscription et de mise à jour au registre tout en rendant disponibles, à l'ensemble de la population, les services de consultation et d'information du registre;
- ▀ offrir, pour la ligne d'affaires du Service de certification, un service répondant aux politiques et directives en vigueur au gouvernement et en conformité avec la *Loi sur le cadre juridique des technologies de l'information*.

La Direction des opérations est enfin responsable de conseiller la DRC quant à son évolution afin de rencontrer les besoins socioéconomiques de la clientèle, d'offrir et de promouvoir l'utilisation des services ainsi que d'assurer l'évolution de son organisation, notamment dans le contexte de la modernisation de l'administration publique.

Pour ce faire, la Direction des opérations est appuyée par les services suivants : Pilotage, Planification, Conseil et intégration, Pilotage de l'intranet corporatif, Support juridique 2^e niveau, Service à la clientèle des registres, Service de l'inscription des registres et Service de certification de l'ICPG.

7.3 La Direction des technologies et des affaires électroniques

La Direction des technologies et des affaires électroniques fournit l'ensemble des services de nature technologique et informationnelle requis en vue de desservir adéquatement la clientèle du RDPRM, du Registre des lobbyistes, du Service de certification de l'ICPG ainsi que l'ensemble du personnel de l'organisation de la DRC.

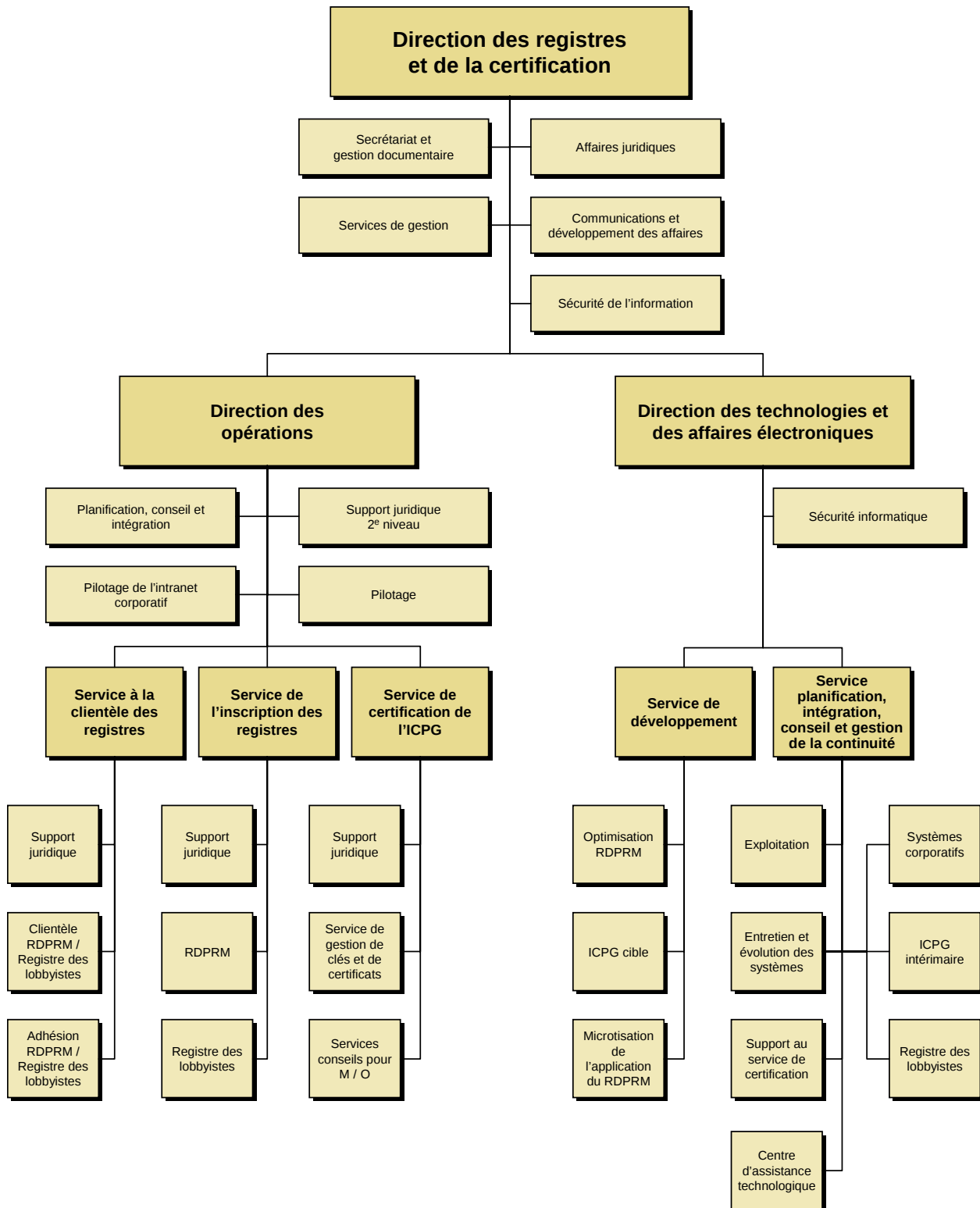
Elle fournit ainsi les services suivants :

- ▀ conseils en systématisation et en informatisation;
- ▀ développement et évolution des systèmes informatiques;
- ▀ sécurisation des ressources informationnelles;
- ▀ conception, mise en place et exploitation des systèmes et des infrastructures technologiques;
- ▀ accès et connexité;
- ▀ commercialisation des différentes solutions d'affaires;
- ▀ acquisition des logiciels et équipements informatiques;
- ▀ veille technologique concernant les nouveaux produits.

Son centre d'assistance technologique assure un soutien technique à la clientèle de la DRC.

Face à une présence et à une importance de plus en plus grande des nouvelles technologies pour soutenir et simplifier les processus d'affaires, cette direction joue un rôle stratégique au sein de la DRC. Elle contribue directement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux énoncés dans la *Loi sur l'administration publique*, dont l'accessibilité et la simplification des services aux citoyens.

Figure 1 : Organigramme de la DRC



7.4 L'organisation en 2005-2006

Après plusieurs années marquées par le développement et l'évolution du concept de « lignes d'affaires » à la DRC, l'effectif est stabilisé depuis 2003-2004. Au 31 mars 2006, l'effectif s'établissait à 147 postes occupés.

**Tableau I : Postes occupés
au 31 mars 2006**

	Lignes d'affaires			Total
	RDPRM	ICPG	Lobby	
Réguliers	123	4	1	128
Occasionnels	16	1	2	19
Total	139	5	3	147

7.5 Une organisation axée sur l'égalité

Dans la poursuite de sa modernisation, la fonction publique québécoise doit être, le plus fidèlement possible, un microcosme de la société québécoise tout en étant axée sur la réalisation de sa mission première, celle d'être au service du citoyen.

Dans ce contexte, la DRC contribue à l'atteinte des résultats du MJQ et du gouvernement en ce qui concerne la représentation des groupes cibles : moins de 35 ans, femmes, membres de communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées.

Par ailleurs, l'effectif de la DRC est composé d'une forte proportion de techniciens et de professionnels du droit, qui détiennent généralement une formation collégiale ou universitaire. Lors de l'embauche, la DRC est tributaire des listes d'éligibilité ou d'aptitude émises.

Le tableau qui suit illustre le pourcentage d'employés de la DRC appartenant aux groupes ciblés, au 31 mars 2006, en comparaison avec l'effectif global de la fonction publique au 31 mars 2005.

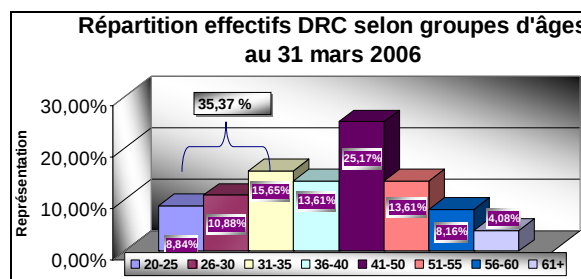
Tableau II : Accès à l'égalité

Groupes	DRC 31 mars 2006	Fonct. publ. 31 mars 2005	Différence
moins de 35 ans	32,7 %	10,4 %	22,3 %
femmes	69,4 %	55,1 %	14,3 %
postes cadres occupés par des femmes	84,0 %	32,5 %	51,5 %
anglophones	0,7 %	0,7 %	0,0 %
autochtones	0,0 %	0,3 %	-0,3 %
communautés culturelles	11,5 %	2,9 %	8,6 %
personnes handicapées	0,7 %	0,9 %	-0,2 %

Sources : Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP) et *L'effectif de la fonction publique du Québec 2004-2005* (Secrétariat du Conseil du trésor).

De plus, la DRC mise sur la jeunesse de son personnel, dont près de 33 % avait 35 ans ou moins au 31 mars 2006. À cette date, l'âge moyen des employés de la DRC s'établissait à 41,4 ans.

**Figure 2 : Répartition de l'effectif
selon les groupes d'âges**



7.6 Le développement des ressources humaines

Dans le cadre de sa planification 2005-2006, la DRC avait prévu consacrer 141 127 \$ à la formation de son personnel, soit 2,3 % de sa masse salariale et 412 jours-personnes.

Les objectifs visés par le plan de développement des ressources humaines visaient à assurer le maintien des compétences techniques liées au travail et la capacité de s'adapter aux changements technologiques et opérationnels qui caractérisent une organisation centrée sur l'utilisation intensive des technologies de l'information.

À la fin de l'exercice 2005-2006, 688,9 jours-personnes ont effectivement été consacrés à la formation, pour une dépense totale de 206 690 \$, soit un ratio de 4,0 % par rapport à la masse salariale. La DRC dépasse ainsi l'objectif minimal de 1 % défini dans la *Loi favorisant le développement et la formation de la main-d'œuvre*.

Le tableau qui suit illustre les efforts de développement réalisés par la DRC durant l'exercice 2005-2006.

Tableau III : Formation réalisée pour l'exercice 2005-2006

	Prévue	Réalisée
Nombre de jours-personnes	412,0	688,9
Coût global de formation		
Inscription	60 067 \$	65 190 \$
Salaires	73 745 \$	132 059 \$
Autres coûts	7 315 \$	17 497 \$
TOTAL	141 127 \$	214 746 \$
% des coûts de formation par rapport à la masse salariale	2,3 %	4,0 %

Partie II – Les réalisations

Dans son plan stratégique 2005-2008, le ministère des Services gouvernementaux indique que sa mission vise, notamment, à offrir des services de qualité, pertinents et accessibles, aux citoyens et aux entreprises, tout en assurant le développement du gouvernement en ligne.

Les services offerts par la DRC et ses réalisations, que ce soit le RDPRM, le Registre des lobbyistes ou le Service de certification, s'inscrivent dans la même démarche tout en visant l'excellence dans le cadre d'une administration publique innovante, efficiente et au service du citoyen.

Dans ce contexte, la présente section énonce les faits saillants des réalisations de la DRC pour l'exercice 2005-2006.

1. Les grandes réalisations de 2005-2006

1.1 La volumétrie et les revenus liés aux activités du RDPRM

En 2005-2006, le nombre total de réquisitions ayant donné lieu à l'inscription de droits au registre s'est élevé à 1 115 769, en hausse de 11,1 % par rapport à l'année précédente. Ce nombre inclut les réquisitions d'inscription de rectifications (8 316) de même que celles de réductions et de radiations (375 450), dont les variations respectives, par rapport à 2004-2005, ont été de - 2,3 % et + 33,9 %.

Pendant cette même période, le nombre de consultations a augmenté à 583 804, en hausse de 10,4 %. Pour sa part, le nombre d'états certifiés émis a atteint 69 394, une légère hausse de 0,3 %.

Tableau IV : Comparaison volumétrique

	2004-2005	2005-2006	% (+/-)
Inscriptions	1 004 541	1 115 769	+ 11,1
Consultations	528 918	583 804	+ 10,4
États certifiés	69 152	69 394	+ 0,3
Copies	283	235	- 17,0
Autres	91	75	- 17,6
Volume total	1 602 985	1 769 277	+ 10,4

Par rapport à l'exercice financier 2004-2005, les revenus attribuables aux activités du RDPRM ont augmenté de 848 308 \$ en 2005-2006, pour s'établir à 27,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 3,2 %.

1.2 Le taux d'utilisation des services électroniques du RDPRM

En 2005-2006, 98,0 % des consultations ont été réalisées par Internet, ce qui constitue une hausse de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, 702 300 des 731 669 droits admissibles, soit 96,0 % (en hausse de 0,5 %), ont été inscrits à la suite de réquisitions d'inscription transmises par voie électronique.

1.3 Microtisation du RDPRM : une économie de 3 M\$

Dans son rapport annuel de gestion pour l'exercice 2004-2005, la DRC faisait mention de l'aboutissement d'un important projet technologique, celui de la microtisation du RDPRM ou, en d'autres mots, le transfert des données anciennement contenues dans un ordinateur central vers une application plus moderne composée de serveurs.

Pour 2005-2006, l'application microtisée a généré des économies de quelque 3 M\$, soit 1 M\$ de plus que prévu. L'économie ainsi générée, laquelle a constitué l'un des principaux facteurs de diminution des dépenses de fonctionnement en 2005-2006, sera récurrente.

1.4 Notoriété du RDPRM : des efforts qui continuent de rapporter

Pour 2005-2006, la DRC a préparé un nouveau plan de communication visant la poursuite des activités pour accroître la notoriété du RDPRM. Après étude du dossier, le Secrétariat à la communication gouvernementale soulignait, dans son avis de pertinence émis le 28 juillet 2005, l'importance pour les acheteurs de consulter le RDPRM avant d'acquérir un bien mobilier, les résultats obtenus en 2004-2005, les objectifs mesurables établis pour 2005-2006 et, finalement, la qualité exceptionnelle du plan de communication réalisé, en ce qui a trait notamment aux objectifs quantifiables de même qu'aux mesures de contrôle et d'évaluation axées sur les résultats. Il importe de mentionner ici que cette planification a été entièrement élaborée à l'interne et donc sans frais externes. Les investissements ont été minutieusement planifiés et axés sur :

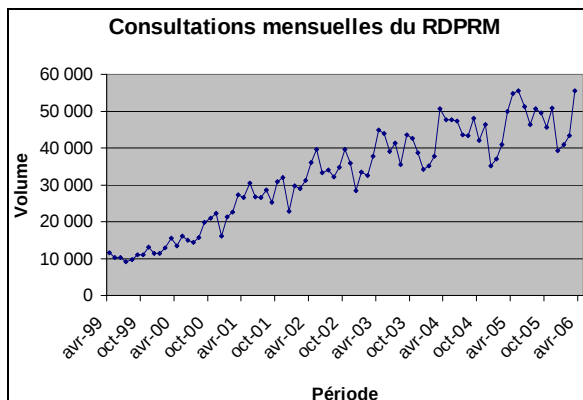
- la publicité imprimée, notamment négociée en page frontispice dans 35 publications différentes, dont 11 journaux destinés aux étudiants de niveau universitaire, et axée sur des concepts originaux;
- des participations dans 20 événements, autant d'occasions privilégiées pour tâter en direct le pouls de la population. Ainsi, la DRC a, pour faire connaître le RDPRM, agi comme exposant à l'occasion de dix-huit événements thématiques, dont quatre à Montréal, cinq à Québec et neuf en

région (Mont-Laurier, Laval, Saint-Liboire, Sainte-Julienne, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Val-d'Or, Rimouski et Sherbrooke), ainsi que lors de deux journées portes ouvertes dans les palais de justice (Québec et Mont-Laurier). Un total de 50 181 personnes ont été rencontrées;

- des ententes de collaboration dans divers réseaux;
- des relations soutenues avec les médias pour renforcer les messages;
- une campagne publicitaire et promotionnelle radiophonique et télévisuelle.

Les cibles fixées dans le plan de communication ont toutes été dépassées. Il importe de mentionner ici que depuis l'exercice 1999-2000, le nombre mensuel moyen de consultations par Internet et par téléphone est passé graduellement d'une moyenne de 11 500, en 1999-2000, à plus de 48 650 en 2005-2006, soit 4,2 fois plus.

Figure 3 : Consultations mensuelles



Depuis 2002, un aimant promotionnel à l'image des publicités imprimées du RDPRM était distribué lors de divers événements. Pour être en harmonie avec les nouvelles publicités, l'aimant promotionnel du RDPRM a été redessiné, véhiculant ainsi une image et un message simples et attrayants.

Figure 4 : Aimant promotionnel



Certains médias électroniques de même que plusieurs médias écrits et relayeurs d'information ont continué de réitérer à divers publics cibles le conseil de consulter le RDPRM avant l'achat ou la location à long terme d'un véhicule. La visibilité du RDPRM s'est ainsi de nouveau accrue grâce à de nouvelles interventions auprès de plusieurs portails Internet. En 2005-2006, le site du RDPRM a été visité plus de 510 000 fois et était référencé dans plus de 1350 pages Web. Par ailleurs, la recherche des lettres « RDPRM » sur le Web donnait quelque 28 900 résultats au 31 mars 2006.

1.5 Le Registre des lobbyistes

À la fin de l'exercice financier 2005-2006, soit au 31 mars 2006, on comptait dans le registre 657 lobbyistes (209 lobbyistes-conseils et 448 lobbyistes d'entreprise ou lobbyistes d'organisation). Depuis l'ouverture du registre, les lobbyistes ont présenté un total de 1 914 documents, dont 87,4 % par voie électronique. Pour sa part, la conservatrice avait reçu du commissaire au lobbyisme 7 ordonnances de confidentialité, 2 prolongations d'ordonnances de confidentialité et 7 avis l'autorisant à lever de telles ordonnances.

Par ailleurs, entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, le registre a été consulté 16 602 fois.

En 2005-2006, les efforts de la DRC ont été consacrés à :

- **la mise en place d'une nouvelle procédure de traitement des déclarations et avis.** Ainsi, depuis le 25 avril 2005, le bureau de la conservatrice vérifie la conformité de l'information déclarée avant sa publication sur le registre plutôt qu'après, ce qui permet d'accroître la qualité de l'information rendue publique;
- **l'amélioration de la convivialité du registre.** Une fonction automatisée permettant la recherche à partir d'une chaîne de caractères de même que le sommaire des déclarations et avis ont été offerts à la clientèle au début de l'exercice 2005-2006. Par ailleurs, le bureau de la conservatrice a terminé sa réflexion et ses travaux préparatoires en vue d'améliorer la convivialité du registre, tant en ce qui concerne la présentation des déclarations et avis que la consultation;
- **la mise en place d'un comité des utilisateurs du registre.** Composé d'un bassin représentatif de clients, ce comité vise notamment à vérifier si les solutions envisagées répondent bien aux

besoins et a donné lieu à trois rencontres fort profitables et appréciées tenues en mai et juin 2005;

- **la tenue de trois rencontres du comité de liaison avec le bureau du commissaire au lobbyisme.** Au cours de ces rencontres, le bureau de la conservatrice a principalement fait état de l'évolution des travaux réalisés pour la mise en place de la nouvelle procédure de traitement des déclarations et avis, l'amélioration de la convivialité de la consultation du registre et la mise sur pied du comité des utilisateurs;
- **la mise à jour des outils mis à la disposition des déclarants.** La conservatrice du Registre des lobbyistes a, en février 2006, publié sur son site Web une nouvelle version de deux de ses bulletins d'interprétation. Ces modifications visaient, entre autres, à ajouter une liste des ministères et organismes gouvernementaux du Québec (nom des institutions visées) pour faciliter le travail des déclarants;
- **la notoriété et aux relations publiques.** En 2005-2006, la revue de presse a fait état d'une soixantaine d'articles ou de reportages portant sur la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et son application. Par ailleurs, en octobre 2005, des membres du Bureau du directeur des lobbyistes du gouvernement fédéral visitaient la conservatrice du Registre des lobbyistes et une délégation de la Lettonie en faisait de même en février 2006 pour mieux comprendre le fonctionnement de l'organisation. Enfin, en décembre 2005, le Registre des lobbyistes était représenté à l'occasion de la 27^e Conférence du Council on Governmental Ethics Laws (COGEL), qui se tenait à Boston.

Conformément à la loi, un rapport d'activités a été préparé puis soumis au ministre de la Justice, qui le déposera à l'Assemblée nationale du Québec au cours de l'automne 2006.

1.6 Le Service de certification

À la suite de la prise en charge, en 2005, de la clientèle de la Direction générale des télécommunications par le Service de certification du MJQ, la DRC a revu en profondeur le site Web du Service de certification de manière à l'adapter à sa nouvelle clientèle.

Cette activité a été rendue nécessaire pour répondre à l'objectif d'accroître l'information disponible non seulement pour les ministères et les organismes offrant ou désirant offrir des PES sécurisées au

moyen de l'ICPG, mais également pour les utilisateurs de ces PES et les autres intervenants. Bref, la refonte du site Web du Service de certification visait à optimiser et simplifier l'offre de service de l'ICPG.

La nouvelle facture du site Web permet ainsi à chaque internaute de s'identifier à une clientèle cible (« Ministère et organisme », « abonné » et « AVI »), et ce, à partir des personnages illustrés qui apportent un côté vivant et dynamique.

De plus, le site Web du Service de certification met dorénavant à la disposition des internautes toute l'information dont ils ont besoin pour utiliser efficacement les PES ainsi offertes par les ministères ou organismes.

À la fin de 2005-2006, le Service de certification gère les opérations sur 4579 clés et certificats, dont 2242 pour le RDPRM et 2337 certificats numériques délivrés pour une trentaine de PES.

Dans le cadre des travaux de modernisation de l'État, le MJQ est en attente des orientations du ministère des Services gouvernementaux quant à la solution cible de l'ICPG en relation avec le projet du Service québécois d'authentification gouvernemental.

1.7 Réaménagement des locaux de la DRC

Aux termes des conclusions d'une étude menée par une firme externe en 2002 et afin de regrouper l'ensemble de ses effectifs sur un même étage, la DRC a procédé, en 2005-2006, à un important projet de réaménagement et de relocalisation.

Ainsi, à compter d'avril 2006, l'ensemble du personnel bénéficiera de mobilier intégré rendant optimal l'espace utilisé. De plus, afin d'améliorer la productivité, la DRC a revu la disposition des emplacements afin d'optimiser l'interaction entre les ressources.

Enfin, la DRC s'est doté d'un nouveau système d'accès plus sécuritaire à ses locaux, en remplaçant le clavier numérique par une carte d'accès personnalisée.

1.8 Contribution à la modernisation de l'État

Au début de l'exercice 2005-2006, la création de la Direction générale des registres (DGR) a mené au regroupement du Directeur de l'état civil et de la DRC. Cette nouvelle structure a fourni l'occasion d'examiner comment les ressources impliquées dans les fonctions horizontales (gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles) pourraient être mieux réparties, voire mises en commun.

Ainsi, la DRC a eu comme mandat de diriger et de coordonner une étude exhaustive des processus de soutien administratif à la DRC et au Directeur de l'état civil. Cette étude s'est concrétisée par le dépôt d'un rapport de recommandations aux autorités ministérielles en ce qui a trait aux enjeux d'optimisation possibles entre les deux organisations.

Plusieurs mesures proposées par la DRC se sont concrétisées dans l'atteinte des objectifs visés et ont permis un partage d'expertises et d'infrastructures entre les deux organisations.

En parallèle, la DRC a procédé à une révision complète de ses services de soutien administratif (ressources humaines, matérielles et financières) et des processus en découlant de manière à accroître l'efficacité et l'efficience tout en favorisant une plus grande responsabilisation du personnel et un meilleur équilibre dans l'attribution des rôles et responsabilités.

Elle a aussi travaillé au développement d'un projet favorisant une meilleure gestion de l'assiduité dont les principaux objectifs consistent à :

- ▀ alléger les processus reliés à la gestion de l'assiduité et en faciliter le contrôle;
- ▀ améliorer et faciliter, pour le bénéfice des employés, des gestionnaires ainsi que du service de gestion des ressources humaines, la saisie et le traitement des renseignements reliés à la gestion de l'assiduité;
- ▀ développer des outils conviviaux permettant aux employés de tenir et de consulter en tout temps leur propre registre des heures travaillées et de produire les formulaires requis;
- ▀ réduire le temps consacré pour la vérification des documents associés à la gestion de l'assiduité;
- ▀ réduire les erreurs et éliminer les tâches sans valeur ajoutée, notamment une double saisie de l'information dans le système SAGIP;
- ▀ utiliser le potentiel des technologies de l'information afin d'améliorer les façons de faire.

1.9 Contribution au nouveau portail du MJQ

En 2005-2006, la contribution de la DRC a été sollicitée dans un projet de refonte du site Web du MJQ, lequel s'est concrétisé en décembre 2005. L'apport de la DRC dans ce projet a permis de mieux référer le citoyen vers l'information se rapportant aux missions confiées à la DRC.

Ainsi, les sites Web du RDPRM, du Registre des lobbyistes et le Service de certification du MJQ bénéficient dorénavant d'une meilleure vitrine, notamment sur la page d'accueil de ce portail, et se retrouvent aux endroits appropriés dans les dossiers thématiques présentés par le ministère.

1.10 Participations de la DRC à divers comités

Afin d'assurer l'intégration de ses services au gouvernement et de contribuer à la mise en place de nouveaux services, la DRC a participé à divers comités interministériels en 2005-2006. La liste qui suit reprend le mandat de chaque comité et énonce brièvement les résultats atteints au 31 mars 2006.

Comité de liaison avec le bureau du commissaire au lobbyisme. Mis sur pied en fin d'exercice 2002-2003, le Comité de liaison entre le bureau du commissaire au lobbyisme et celui de la conservatrice du Registre des lobbyistes a pour mandat :

- ▀ de partager l'information relative à l'évolution des inscriptions au registre de manière à développer une compréhension commune entre les deux organisations;
- ▀ d'étudier toute problématique relative à l'inscription des lobbyistes et à l'accès du public au registre;
- ▀ de développer des consensus sur toute question d'ordre juridique ayant une incidence sur les divers intervenants quant à l'application de la Loi.

Résultats atteints : Au cours de l'exercice 2005-2006, les travaux ont surtout porté sur l'amélioration du registre pour qu'il réponde mieux à la réalité et aux besoins des utilisateurs, et plus particulièrement sur :

- ▀ la mise en place d'une nouvelle procédure de traitement des déclarations, pour assurer une meilleure qualité des renseignements publiés;

- l'ajout d'un sommaire des déclarations et avis pour mieux repérer l'information déclarée au registre;
- une réflexion approfondie sur la convivialité, élaboration de solutions et d'une stratégie d'implantation.

Comité relatif à une loi d'harmonisation sur le cadre gouvernemental des technologies de l'information. La DRC participe à ce comité piloté par la Direction générale des affaires juridiques et législatives.

Résultats atteints : La Direction générale des affaires juridiques et législatives a produit une grille d'analyse à être appliquée par les membres du comité, lesquels doivent répertorier les dispositions des lois qui relèvent de leur compétence et, au besoin, recommander qu'elles soient modifiées ou non.

Comité Barreau / MJQ sur la fonction d'AVI de l'ICPG et de l'ICP du RDPRM. Ce comité vise à permettre aux avocats d'œuvrer dans un nouveau champ de pratique en agissant comme AVI, un rôle auparavant exclusivement dévolu aux notaires.

Résultats atteints : Tenue d'ateliers de travail entre le Barreau et la DRC en vue de définir les modes de communication et les exigences opérationnelles afin que les avocats puissent être désignés AVI. D'autres réunions se sont aussi tenues pour finaliser l'entente de service entre le Barreau et le MJQ.

Groupe de travail sur les aspects légaux (Comité sur la conservation intégrée des documents des M/O). Ce Comité découle du projet de *Cadre de référence gouvernemental sur la gestion intégrée des documents*, piloté par les Archives nationales du Québec et le Secrétariat du Conseil du trésor. Les objectifs poursuivis sont de développer, entre autres, les orientations et modalités de gestion des documents électroniques, de leur création à leur diffusion sur l'inforoute, s'il y a lieu.

Le groupe de travail n'a pas siégé en 2005-2006.

Comité sur les modifications apportées à la Directive sur les services de certification offerts par le gouvernement du Québec pendant la phase intérimaire. Dans un premier temps, ces modifications visaient, notamment, le transfert, vers le ministère des Services gouvernementaux, des rôles et de responsabilités auparavant assumés par le Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre de l'ICPG. Dans un deuxième temps, des travaux de révision complète de ladite directive et de mise en place du modèle cible de l'ICPG devraient avoir lieu en 2006.

Résultats atteints : Ce comité n'a pas siégé durant l'exercice 2005-2006. Toutefois, à la fin de l'été 2005, la DRC s'est prononcée sur d'éventuelles modifications à la *Directive sur les services de certification offerts par le gouvernement du Québec pendant la phase intérimaire*.

Partie III – Les résultats

La présente section fait état des résultats atteints en regard des engagements publics pris aux termes de la *Déclaration de services aux citoyens* du MJQ.

En sus des activités directement liées à sa mission et pour lesquelles la DRC doit assurer la reddition de comptes, cette partie traite aussi de sa collaboration à l'atteinte des objectifs communs au MJQ.

1. La reddition de comptes des activités propres au RDPRM

1.1 Accessibilité des services

Provient de la Déclaration de services aux citoyens		
Orientation stratégique : S/O		
Axe d'intervention : S/O		
1^{er} objectif : Mettre les nouvelles technologies à votre service		
Indicateur	Cible (2005-2006)	Résultat (2005-2006)
Taux de disponibilité des services selon les horaires en vigueur	Vous pourrez accéder aux services du registre par la poste, par téléphone, par télécopieur, par courrier électronique, par notre site Internet ou par transfert sécurisé de votre fichier électronique.	Le RDPRM a continué d'assurer la disponibilité de ses services selon l'horaire prévu.
Commentaires		
Le RDPRM assure une disponibilité des services selon l'horaire en vigueur.		

1.2 Disponibilité du service de consultation par Internet

Provient de la Déclaration de services aux citoyens		
Orientation stratégique : S/O		
Axe d'intervention : S/O		
1^{er} objectif : Mettre les nouvelles technologies à votre service		
Indicateur	Cible (2005-2006)	Résultat (2005-2006)
Pourcentage des services offerts selon les horaires en vigueur	Le registre est accessible électroniquement (www.rdprm.gouv.qc.ca) pour consultation, de 8 h à 21 h en semaine, et de 8 h à 17 h le samedi.	Entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, la consultation du RDPRM a été disponible à 98,80 % dans les heures déterminées.
Commentaires		
La cible a pratiquement été atteinte.		

1.3 Délai de certification du registre

Provient de la Déclaration de services aux citoyens		
Orientation stratégique : S/O		
Axe d'intervention : S/O		
1^{er} objectif : Mettre les nouvelles technologies à votre service		
Indicateur	Cible (2005-2006)	Résultat (2005-2006)
Pourcentage des documents certifiés le même jour	Vous pouvez compter que tout document que vous déposerez sera certifié au jour le jour.	Entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 85,59 % des droits ont été publiés dans un délai inférieur ou égal à 24 heures après la présentation de la réquisition et 96,81 % l'ont été dans un délai inférieur ou égal à 30 heures.
Commentaires		
La baisse de performance en 2005-2006 en ce qui a trait au pourcentage de droits publiés dans un délai inférieur ou égal à 24 heures après la présentation de la réquisition est attribuable à différents événements ponctuels survenus au cours de cet exercice financier :		

- ▀ problèmes de performance pendant une période de 5 mois après l'implantation de l'infrastructure microtisée;
- ▀ problèmes de traitement reliés à la présentation de réquisitions d'inscription de plusieurs milliers de pages pendant plusieurs jours consécutifs;
- ▀ débrayages survenus lors des négociations dans le secteur public, et ce, pendant 3 demi-journées, dont une sans services essentiels (ces grèves ont représenté une perte de 59 jours-personnes);
- ▀ réaménagement dans les locaux de la DRC ayant occasionné la perte de 41 jours-personnes en mars 2006.

Il importe de noter ici que malgré ces événements, 96,81 % des droits ont pu être publiés dans un délai inférieur ou égal à 30 heures après la présentation de la réquisition et qu'aucune plainte n'a été formulée sur ce retard inhabituel dans le traitement des réquisitions d'inscription présentées.

Par ailleurs, la mise en production de la refonte du site Web du Service de certification a nécessité des interruptions de service planifiées pour l'ensemble des services électroniques de la DRC, d'où une incidence mineure sur l'accessibilité du RDPRM et la disponibilité du dépôt électronique.

Les problèmes techniques survenus en 2005-2006 et liés à la performance des technologies démontrent bien le lien direct entre cette dernière et les résultats liés aux obligations de mission du RDPRM.

Un plan d'action est en cours de réalisation et dès le mois de mai 2006, plusieurs optimisations auront été implantées alors que d'autres sont prévues pour le mois d'octobre 2006. Ce plan d'action fait partie des priorités fixées par la DRC pour l'exercice 2006-2007.

De plus, une solution permanente sera implantée en juin 2006 pour résoudre les problèmes de traitement reliés à la présentation de réquisitions d'inscription de plusieurs milliers de pages.

D'autres événements pourront amenuiser les effets de ce plan d'action. C'est le cas du réaménagement qui se poursuivra au début de l'exercice 2006-2007 dans les bureaux de la DRC, lequel entraînera la perte de 16 jours-personnes en avril 2006.

1.4 Disponibilité du dépôt électronique

Provient de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>		
Orientation stratégique : S/O		
Axe d'intervention : S/O		
1^{er} objectif : Mettre les nouvelles technologies à votre service		
Indicateur	Cible (2006-2006)	Résultat (2005-2006)
Pourcentage de disponibilité du dépôt électronique	Vous pourrez effectuer électroniquement vos dépôts de réquisition d'inscription de droit 24 heures par jour, 7 jours par semaine.	Entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, la boîte postale électronique du RDPRM a été disponible à 99,94 %.
Commentaires		
La cible a pratiquement été atteinte.		

2. La contribution de la DRC à la réalisation des objectifs communs

2.1 Suivi des demandes dans un délai de 30 jours ou moins

Provient de la Déclaration de services aux citoyens		
Orientation stratégique : Recentrer l'administration de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens et des citoyennes		
Axe d'intervention : L'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens et aux citoyennes		
1^{er} objectif : Respecter les objectifs de services énoncés dans la déclaration ministérielle de services aux citoyens		
Indicateur	Cible (2005-2006)	Résultat (2005-2006)
Pourcentage des réponses à l'intérieur des 30 jours	100 % des demandes sont répondues dans un délai de 30 jours.	Pour la période de référence (1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006), 1 362 courriels ont été reçus et une réponse a été expédiée dans un délai moyen de 4 heures 23 minutes, incluant les demandes reçues hors des heures de bureau.
Commentaires Lorsque les demandes sont reçues sur les heures de bureau, le suivi est habituellement assuré dans un délai de 3 heures. Celui des demandes d'états certifiés est assuré la journée même, si le client souhaite les recevoir par télécopieur ou messagerie électronique, et durant la nuit suivant la demande, si le client souhaite les recevoir par la poste. Dans le dernier cas, les états certifiés sont postés le matin suivant.		

Partie IV – État des résultats

Cette section présente les résultats financiers de la DRC pour 2005-2006 ainsi que quelques commentaires permettant d'expliquer les variations par rapport à l'exercice précédent.

1. Fonds des registres

Tableau V : Résultats 2005-2006 du fonds des registres et comparaison avec l'exercice 2004-2005
(en milliers de \$)

Secteurs d'activités	SEO	RDPRM	RL	ICPG	Élimi- nation inter	TOTAL 2005-2006	Résultats 2004-2005	Variation
REVENUS								
Services rendus	594,7	27 612,5	8,5	1 655,0	(1 427,3)	28 443,4	27 555,8	887,6
Affectation à un fonds spécial			807,3			807,3	1 191,9	(384,6)
Subvention projet de développement				301,4		301,4	301,4	
Compensation pour perte sur disposition d'actif							1 841,3	(1 841,3)
TOTAL DES REVENUS	594,7	27 612,5	815,8	1 956,4	(1 427,3)	29 552,1	30 890,4	(1 338,3)
DÉPENSES								
Traitements et avantages sociaux – réguliers	270,3	6 121,3	33,8	235,2		6 660,6	6 189,4	471,2
Traitements et avantages sociaux – occasionnels	21,5	575,0	106,3	43,8		746,6	1 260,5	(513,9)
Services administratifs imputés								
FDR – traitements	28,3	(553,8)	265,4	250,1		(10,0)		(10,0)
TOTAL RÉMUNÉRATION	320,1	6 142,5	405,5	529,1	0,0	7 397,2	7 449,9	(52,7)
Transport et communications	8,3	907,6	5,2	10,1		931,2	908,0	23,2
Services professionnels et administratifs	57,0	5 440,0	737,3	615,6	(1 427,3)	5 422,6	8 259,7	(2 837,1)
Entretien et réparations	0,8	559,8	10,1	35,1		605,8	414,9	190,9
Location	20,3	1 476,4	50,0	56,8		1 603,5	1 534,2	69,3
Fournitures et approvisionnements	5,7	89,5	4,1	5,3		104,6	92,4	12,2
Matériel et équipement	1,8	168,1	0,4	49,4		219,7	305,0	(85,3)
Amortissement des immobilisations	17,3	535,4	12,8	31,5		597,0	558,8	38,2
Amortissement développement de systèmes		3 604,2	181,2	393,9		4 179,3	4 764,9	(585,6)
Perte sur disposition d'actif		2,3				2,3	1 841,3	(1 839,0)
Autres dépenses	(0,6)	515,4		0,2		515,0	503,3	11,7
TOTAL FONCTIONNEMENT	110,6	13 298,7	1 001,1	1 197,9	(1 427,3)	14 181,0	19 182,5	(5 001,5)
TOTAL DES DÉPENSES	430,7	19 441,2	1 406,6	1 727,0	(1 427,3)	21 578,2	26 632,4	(5 054,2)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	164,0	8 171,3	(590,8)	229,4	0,0	7 973,9	4 258,0	3 715,9

2. RDPRM

Tableau VI : Résultats 2005-2006 du RDPRM et comparaison avec l'exercice 2004-2005
(en milliers de \$)

Secteurs d'activités	Résultats 2005-2006	Résultats 2004-2005	Variation
REVENUS			
Services rendus	27 612,5	26 760,1	852,4
TOTAL DES REVENUS	27 612,5	26 760,1	852,4
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux – réguliers	6 121,3	5 710,3	411,0
Traitements et avantages sociaux – occasionnels	575,0	1 042,5	(467,5)
Services administratifs imputés FDR – traitements	(553,8)	(275,8)	(278,0)
TOTAL RÉMUNÉRATION	6 142,5	6 477,0	(334,5)
Transport et communications	907,6	884,0	23,6
Services professionnels et administratifs	5 440,0	8 499,0	(3 059,0)
Entretien et réparations	559,8	361,3	198,5
Location	1 476,4	1 407,0	69,4
Fournitures et approvisionnements	89,5	84,7	4,8
Matériel et équipement	168,1	267,9	(99,8)
Amortissement des immobilisations	535,4	507,1	28,3
Amortissement développement de systèmes	3 604,2	4 275,0	(670,8)
Perte sur disposition d'actif	2,3		2,3
Autres dépenses	515,4	503,6	11,8
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 298,7	16 789,6	(3 490,9)
TOTAL DES DÉPENSES	19 441,2	23 266,6	(3 825,4)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 171,3	3 493,5	4 677,8

Rémunération

La DRC gère le fonds des registres et assume certaines dépenses d'infrastructures communes et corporatives pour l'ensemble des lignes d'affaires de ce fonds. À ce titre, une partie de la dépense de rémunération du personnel du RDPRM est imputée aux autres lignes d'affaires en fonction des efforts requis durant l'exercice. En 2005-2006, le Registre des lobbyistes et le Service de certification ont nécessité plus d'efforts qu'au cours de l'exercice précédent.

En excluant « les services administratifs imputés FDR – traitements », la dépense de rémunération du RDPRM en 2005-2006 est demeurée relativement stable.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement autres que la rémunération ont diminué de 3 490,9 k\$.

Le projet de microtisation s'est terminé à la fin de l'exercice 2004-2005. Ce projet consistait à transférer les données anciennement contenues dans un ordinateur central vers une application plus moderne composée de serveurs. Jusqu'à ce que projet soit terminé, le RDPRM assumait des frais d'utilisation

de l'ordinateur central de la Direction générale des services informatiques gouvernementaux. En 2004-2005, ces frais se sont élevés à 2 707,9 k\$, montant inclus dans les « services professionnels et administratifs ». Cet élément explique donc presque entièrement la diminution de 3 059,0 k\$ pour cette catégorie de dépenses.

La seule autre variation d'importance est la dépense d'amortissement des développements de système. La diminution s'explique par la fin de la période d'amortissement pour des développements de systèmes, laquelle n'est pas entièrement compensée par le début de la période d'amortissement pour des développements plus récents.

Revenus

Les revenus du RDPRM proviennent presque exclusivement des inscriptions et des consultations du registre. Ceux-ci ont respectivement augmenté de 516,7 k\$ (2,2 %) et de 298,1 k\$ (10,4 %) par rapport à l'exercice 2004-2005.

Le surplus net de l'exercice 2005-2006 s'établit donc à 8 171,3 k\$, une performance record dans l'histoire de l'organisation.

3. Registre des lobbyistes

Tableau VII : Résultats 2005-2006 du Registre des lobbyistes et comparaison avec l'exercice 2004-2005
(en milliers de \$)

Secteurs d'activités	Résultats 2005-2006	Résultats 2004-2005	Variation
REVENUS			
Revenus « autonomes »	8,5	5,2	3,3
Affectation à un fonds spécial	807,3	1 191,9	(384,6)
TOTAL DES REVENUS	815,8	1 197,1	(381,3)
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux – réguliers	33,8		33,8
Traitements et avantages sociaux – occasionnels	106,3	112,0	(5,7)
Services administratifs imputés FDR – traitements	265,4	106,8	158,6
TOTAL RÉMUNÉRATION	405,5	218,8	186,7
Transport et communications	5,2	5,1	0,1
Services professionnels et administratifs	737,3	449,8	287,5
Entretien et réparations	10,1	0,4	9,7
Location	50,0	52,1	(2,1)
Fournitures et approvisionnements	4,1	2,8	1,3
Matériel et équipement	0,4	1,4	(1,0)
Amortissement des immobilisations	12,8	24,1	(11,3)
Amortissement développement de systèmes	181,2	172,1	9,1
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 001,1	707,8	293,3
TOTAL DES DÉPENSES	1 406,6	926,6	480,0
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(590,8)	270,5	(861,3)

Rémunération

La dépense de rémunération a sensiblement augmenté en 2005-2006 mais cette croissance provient en très grande partie des « services administratifs imputés FDR – traitements » (voir à cet effet le tableau VI et les explications relatives à cette dépense).

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement autres que la rémunération ont aussi connu une augmentation importante par rapport à l'exercice 2004-2005. Plusieurs travaux d'amélioration ou d'ajouts de fonctionnalités pour la consultation du Registre des lobbyistes ont été réalisés en 2005-2006. Ces travaux ont nécessité des efforts additionnels en ressources internes et externes et, par conséquent, généré des coûts supplémentaires en ce qui a trait à la rémunération et aux services professionnels et administratifs.

Revenus

Il importe de rappeler ici qu'aucun droit n'est exigible lorsqu'une déclaration ou un avis est transmis par voie électronique et que des droits de 150 \$ sont exigibles pour toute déclaration initiale ou déclaration de renouvellement d'une inscription présentée au Registre des lobbyistes sur support papier. Par conséquent, bon nombre de clients optent pour la transmission électronique. Dans ce contexte, les revenus « autonomes » (inscriptions tarifées à 150 \$) ne sont donc pas suffisants pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Le fonds des registres bénéficie d'une affectation à un fonds spécial provenant du MJQ afin de contribuer au financement des activités de cette ligne d'affaires.

De plus, pour 2005-2006, il est à noter qu'il était prévu que l'affectation à un fonds spécial serait amputée des surplus réalisés au cours des exercices précédents.

C'est ce qui explique l'excédent des dépenses sur les revenus de 590,8 k\$, lequel vient presque effacer la totalité des surplus cumulés de cette ligne d'affaires depuis sa création au cours de l'exercice financier 2002-2003.

4. Service de certification de l'ICPG

Tableau VIII : Résultats 2005-2006 de l'ICPG et comparaison avec l'exercice 2004-2005
(en milliers de \$)

Secteurs d'activités	Résultats 2005-2006	Résultats 2004-2005	Variation
REVENUS			
Revenus rendus	1 655,0	1 257,3	397,7
Subvention projet de développement	301,4	301,4	0,0
Compensation pour perte sur disposition d'actif		1 841,3	(1 841,3)
TOTAL DES REVENUS	1 956,4	3 400,0	(1 443,6)
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux – réguliers	235,2	190,9	44,3
Traitements et avantages sociaux – occasionnels	43,8	81,3	(37,5)
Services administratifs imputés FDR – traitements	250,1	141,2	108,9
TOTAL RÉMUNÉRATION	529,1	413,4	115,7
Transport et communications	10,1	16,7	(6,6)
Services professionnels et administratifs	615,6	373,0	242,6
Entretien et réparations	35,1	52,3	(17,2)
Location	56,8	56,8	0,0
Fournitures et approvisionnements	5,3	0,5	4,8
Matériel et équipement	49,4	35,5	13,9
Amortissement des immobilisations	31,5	6,7	24,8
Amortissement développement de systèmes	393,9	317,8	76,1
Perte sur disposition d'actif		1 841,3	(1 841,3)
Autres dépenses	0,2	0,3	(0,1)
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 197,9	2 700,9	(1 503,0)
TOTAL DES DÉPENSES	1 727,0	3 114,3	(1 387,3)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	229,4	285,7	(56,3)

Rémunération

La dépense de rémunération a sensiblement augmenté en 2005-2006. Cette croissance provient en très grande partie des « services administratifs imputés FDR – traitements » (voir à cet effet le tableau VI et les explications relatives à cette dépense).

Fonctionnement

La perte sur disposition d'actif de 1 841,3 k\$ en 2004-2005 résultait de la radiation de frais de développement de système. En excluant cet élément particulier, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 338,3 k\$ en 2005-2006 par rapport à 2004-2005. Cette augmentation se retrouve en grande partie dans la catégorie de dépenses des services professionnels et administratifs. En 2005-2006, davantage de mandats ont été confiés au fournisseur technologique, notamment pour la refonte du site Web de cette ligne d'affaires.

Revenus

Les services rendus de 1 655,0 k\$ en 2005-2006 comprennent des services rendus à des clients externes et internes. Pour le consolidé du fonds des registres, les revenus des clients internes (RDPRM et Registre des lobbyistes) sont éliminés.

Partie V – Perspectives 2006-2009

Au cours de l'exercice 2005-2006, la DRC a terminé un important travail de planification pluriannuelle pour la période 2006-2009. La présente partie en trace les grandes lignes en insistant davantage sur les travaux prévus pour l'exercice 2006-2007.

1. Planification 2006-2009 de la DRC : la consolidation et l'optimisation dans un contexte de modernisation

En fin d'exercice 2005-2006, la DRC définissait son *Plan pluriannuel 2006-2009* sur la base de sept choix stratégiques :

- ▀ l'amélioration du cadre juridique;
- ▀ l'accroissement de la notoriété des registres;
- ▀ la vigie stratégique relative à l'évolution des technologies et des indicateurs socioéconomiques;
- ▀ la modernisation de la DRC;
- ▀ la capacité de la DRC à se renouveler et à s'adapter;
- ▀ la pérennité des services;
- ▀ la promotion du Québec à l'étranger.

Ces choix ont été définis dans un contexte de consolidation et d'optimisation des services.

1.1 Amélioration du cadre juridique

Deux éléments de contexte guideront certains travaux d'ordre juridique au cours de l'exercice 2006-2007.

Ainsi, en ce qui a trait au RDPRM, le cadre juridique doit nécessairement être revu en fonction de l'évolution, depuis 1994, des technologies de l'information ainsi que des pratiques et de l'interprétation jurisprudentielle en droit commercial et en matière de sûretés mobilières.

Par ailleurs, en 2007, la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* aura cinq ans et le ministre de la Justice devra faire au gouvernement un rapport sur sa mise en œuvre ainsi que sur le code de déontologie adopté en application de cette loi.

La DRC prévoit donc rédiger un projet de règlement permettant la transmission électronique des extraits du RDPRM et contribuer activement à l'élaboration de recommandations sur la législation relative au lobbyisme.

1.2 Accroissement de la notoriété des registres

La faible notoriété du RDPRM et du Registre des lobbyistes incite la DRC à intensifier ses efforts pour les faire connaître.

Ces deux registres joueront pleinement leur mission sociale une fois qu'ils feront partie des mœurs des Québécois et que ceux-ci prendront conscience de l'importance de les connaître.

En 2006-2007, la DRC entend donc poursuivre ses efforts de sensibilisation en vue d'inciter les consommateurs à consulter le RDPRM avant l'achat ou la location à long terme d'un véhicule.

Au cours de cette même période, tout en sensibilisant les lobbyistes sur les nouveaux outils de consultation et d'inscription, la DRC planifiera l'élaboration d'une campagne publicitaire sur le Registre des lobbyistes s'adressant plus particulièrement aux citoyens.

Enfin, une activité de formation destinée aux titulaires de charges publiques sera réalisée de concert avec les responsables du réseau des répondants en éthique au gouvernement.

1.3 Vigie stratégique relative à l'évolution des technologies et des indicateurs socioéconomiques

Afin de permettre une meilleure gestion des risques sur le plan financier de même qu'à l'égard de l'évolution des technologies de l'information, la DRC souhaite mieux systématiser les données prévisionnelles et ainsi mettre en place des processus de vigie de même que certains indicateurs significatifs.

À cet égard, elle entend se doter d'outils pour :

- ▀ prévoir, à court et moyen termes, la progression des revenus du RDPRM;
- ▀ suivre l'évolution des technologies de l'information et prévenir ainsi l'obsolescence de son environnement technologique.

1.4 Modernisation de la DRC

La DRC a misé sur plusieurs leviers de la modernisation gouvernementale, dont des services en ligne sécurisés, et entend poursuivre cette modernisation sous l'angle des priorités gouvernementales de l'accessibilité et la simplification des services au citoyen.

À cet égard, elle prévoit notamment, pour 2006-2007, :

- refondre le site Web du Registre des lobbyistes afin d'en améliorer la navigation et de créer une continuité avec le site du commissaire au lobbyisme;
- implanter, pour le RDPRM, de nouveaux traitements et processus relatifs aux réquisitions d'inscription de droit comportant un nombre très élevé de pages;
- réaliser des études de faisabilité pour l'émission d'extraits électroniques et le développement d'une version Web de l'application permettant de requérir l'inscription de droits au RDPRM;
- refondre le système de radiations électroniques au RDPRM.

1.5 Capacité de la DRC à se renouveler et à s'adapter

Au fil des ans, la DRC a connu d'intenses périodes de développement successifs et a maintenant atteint un bon niveau de performance.

Dans une perspective d'optimisation des ressources et d'amélioration continue, il est nécessaire de réviser plusieurs processus en utilisant tout le potentiel des technologies de l'information pour ensuite faire évoluer les outils et systèmes informatiques en conséquence.

Dans le même sens, les structures en place doivent être adaptées et modulées pour clarifier les rôles et responsabilités afin d'accroître la productivité et favoriser une meilleure gestion par résultats.

En conséquence, en 2006-2007, la DRC entend mener divers projets permettant une révision de ses processus et structures, une actualisation de ses pratiques de gestion en sécurité et en gestion du risque et une modernisation de ses outils et indicateurs pour permettre une gestion optimale des résultats.

1.6 Pérennité des services

Les services de la DRC sont majoritairement offerts par voie électronique et, à cet égard, le développement et l'évolution technologique de ses infrastructures et de ses applications constituent des éléments critiques dans l'objectif de la pérennité des services.

En conséquence, la DRC compte mettre en place des moyens pour solidifier son plan de continuité des affaires et son programme de gestion des risques.

1.7 Promotion du Québec à l'étranger

Tant lors de l'implantation de la réforme des sûretés réelles mobilières que du Registre des lobbyistes, la DRC a suivi une démarche d'étalonnage (*benchmarking*) en observant les modèles en place à l'extérieur du Québec sur les plans légal, technologique et organisationnel. Rapidement, d'autres organisations à l'étranger, émanant surtout d'États en phase de démocratisation ou dont l'économie est en émergence, ont fait de même en sollicitant la DRC à l'occasion de réformes législatives dans le domaine des sûretés et, plus récemment, dans le cadre de préoccupations d'ordre éthique nécessitant un encadrement des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques.

La DRC a ainsi pu tisser des liens et mettre à profit son expertise auprès de plusieurs organisations. Elle constitue un modèle dont souhaitent s'inspirer des pays de droit civil ou des juridictions pour lesquelles la législation sur le lobbyisme du Québec s'avère un exemple à suivre.

La DRC compte poursuivre son ouverture sur le monde en continuant de participer aux événements auxquels elle prend déjà part et en considérant les opportunités qui lui sont offertes.

Ainsi en 2006-2007, elle entend participer, notamment, à la Conférence canadienne sur les sûretés réelles mobilières, à une rencontre nationale des organisations mises sur pied au Canada par l'adoption de législation sur le lobbyisme ainsi qu'au projet de coopération Québec-Vietnam piloté par le ministère des Relations internationales.

